

Liste des emplacements réservés

Numéro	Destination	Bénéficiaire
1	Extension des bâtiments scolaires	Commune

Légende

INFORMATION SURFACIQUE

□ Périmètre de classement sonore d'infrastructure de transport terrestre

PRESCRIPTION PONCTUELLE

- ▲ Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11 du CU)
- ★ Bâtiment remarquable à préserver (article L151-19 du CU)
- Garenne artificielle à protéger (article L151-23 du CU)
- Mare à protéger (article L151-23 du CU)

PRESCRIPTION LINEAIRE

- Cours d'eau à protéger (article L151-23 du CU)
- ~ Ripisylve à protéger (article L151-23 du CU)
- Haie champêtre à protéger (article L151-23 du CU)
- Chemin piétonnier à conserver (article L151-38 du CU)

PRESCRIPTION SURFACIQUE

- Espace Boisé Classé (article L113-1 du CU)
- Périmètre de protection immédiat de la station de captage
- Périmètre de protection rapproché de la station de captage
- Périmètre de protection éloigné de la station de captage
- Emplacement réservé
- Élément de paysage à protéger (article L151-19 du CU)
- Élément de paysage à protéger (article L151-23 du CU)
- Surzonage Trame Verte et Bleue
- Secteur avec un programme de logements encadré (article R151-38 du CU)

TYPE DE ZONE

- UA - Zone urbaine - centre ancien
- UB - Zone urbaine - habitat résidentiel
- UL - Zone de loisirs
- UX - Zone d'activités
- AU1 - Zone à urbaniser
- AU2 - Zone à urbaniser
- AU3 - Zone à urbaniser
- AU4 - Zone à urbaniser
- AU5 - Zone à urbaniser
- A - Zone agricole
- Ap - Zone agricole protégée
- Ah1 - Secteur d'habitat léger
- ACa1 - Secteur de carrières (arrêté préfectoral du 20 février 2015)
- ACa2 - Secteur des carrières projeté
- Ace - Corridor écologique
- Ax - Secteur d'activités diffuses

